Lors de l’atelier législatif organisé par Guillaume Gouffier-Cha le 6 novembre à Vincennes, trente personnes ont échangé dans quatre groupes de travail sur la démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne.

Tous les groupes ont réfléchi sur le thème de la participation à l’évaluation de la mise en œuvre des lois. Les autres thèmes retenus sont la participation numérique et la consultation en amont des textes.

Quatre propositions ont obtenu le plus de suffrages à la suite de la mise en convergence.

1. Rendre l’évaluation des lois plus claire. Définir les modalités d’évaluation de chaque loi en amont de son adoption, avec une échéance fixe : des critères d’évaluation inscrits dans la loi, ainsi que le calendrier d’évaluation précis.
2. Etre plus précis sur les méthodologies de consultation, valoriser et rendre compréhensible la restitution des consultations, consulter selon une méthode numérique avec une large publicité, avec une consultation sur le terrain complémentaire en parallèle.
3. Vulgariser le débat public autour des lois, avec un site internet de l’Assemblée nationale à repenser, des partenariats pour mieux expliciter les lois en utilisant des outils simples et modernes (vidéos, schémas, webinar)
4. Mettre en place une consultation citoyenne par tirage au sort à la fois pour la concertation et l’évaluation de la loi, élaborée par la commission qui porte la loi.